

## H. Déchets

Liens aux autres thèmes :



### Les déchets : réduire à la source et mieux valoriser pour la gestion plus durable des matières premières et la santé

Le principal défi pour les années à venir est de :

- réduire à la source les déchets et mieux les valoriser, lutter contre les pollutions.



#### Quelques chiffres 2009

**647** kg de déchets collectés par habitant et par an,

**43 %** : taux de valorisation matière ou organiques des déchets ménagers

**45 %** des déchets ménagers de Picardie sont stockés,

**17 693** composteurs domestiques ont été distribués.

#### ETAT

- En 2009, plus de 1,225 million de tonnes de déchets ménagers ont été collectées en Picardie (647 kg/hab/an), contre environ 0,9 Mt en 1999 (470 kg/hab/an),
- la production d'ordures ménagères non recyclables a cessé d'augmenter en 2009 (-3 %),
- les déchets ménagers sont collectés majoritairement en mono-flux en Picardie, mais la part de la collecte sélective (en porte-à-porte ou en apport volontaire) tend à croître,
- en 2009, encore 45 % des déchets ménagers de Picardie sont stockés et 43 % valorisés (organique ou matière),
- en 2005, 330 kt de déchets industriels dangereux (DID) sont produits en Picardie (dont 8 % de déchets dangereux diffus).



## Que dit le Grenelle ?

- Diminuer de 15 % les quantités de déchets destinées à l'enfouissement ou à l'incinération sur 5 ans.
- Limiter le traitement des installations de stockage et d'incinération à 60 % des déchets produits sur le territoire.
- Mettre en place des filières de récupération et de traitement spécifiques pour les déchets dangereux.
- Mettre en place un diagnostic déchets avant toute démolition de certains types de bâtiments.
- Créer une collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs.
- Instaurer des plans départementaux de gestion des déchets issus du BTP, privilégiant l'utilisation de matériaux recyclés.
- Autoriser les collectivités locales à expérimenter la mise en place d'une part variable incitative, (fonction du poids et du volume), dans la taxe des ordures ménagères.

## PRESSIONS

- Sur les dix dernières années, la **valorisation a fortement progressé** : passage de 75% à moins de 50% de déchets non-valorisés.
- En 10 ans, la collecte sélective des ordures ménagères est passée de 10 à 19 % du gisement. 98 % des picards sont aujourd'hui concernés par la collecte sélective.

## REPONSES

- La Picardie est couverte par trois **plans départementaux de gestion des déchets ménagers et assimilés** (PDEDMA). Ces **3 plans** présentent notamment une orientation en faveur de la gestion de proximité des déchets organiques. Elle répond aux enjeux de prévention/réduction des déchets, valorisation matière et organique, et de limitation du stockage et de l'incinération.
- Depuis 2010, le conseil général de la Somme s'est engagé avec l'ADEME dans la réalisation d'un **plan de prévention départemental**. L'objectif est d'aider les collectivités compétentes en matière de collecte ou de traitement des déchets à réaliser un **programme local de prévention**, dans le but de contribuer aux objectifs du Grenelle : réduire de 7 % en 5 ans les ordures ménagères et assimilés.
- Le **traitement des déchets industriels dangereux (DID) produits en région n'est réalisé en région que pour 42 %** (138,6 kt), 40 % sur des installations en France, en dehors de la Picardie et 18 % à l'étranger. Neuf entreprises gèrent en Picardie des unités de traitement des **DID**. Le taux de valorisation matière et énergétique (y compris l'incinération avec valorisation énergétique) est de 56 %.

A ce jour, aucun **plan départemental des déchets du BTP** n'est validé en Picardie.

Le **plan régional d'élimination des déchets dangereux** de 2009 vaut révision des documents suivants :

- le Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux (PREDIS),
- le Plan régional d'élimination des déchets à risques d'activités de soins (PREDRAS).

## Cadrage en Picardie

Plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) des trois départements Aisne (2008), Oise (2011), Somme (2011)

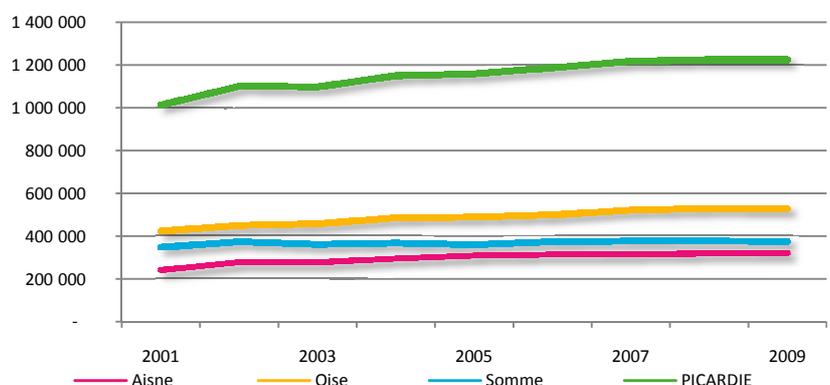
PREDD, 2009

Plan régional santé environnement 2 (PRSE 2) adopté en 2011

### UN INDICATEUR PARMIS D'AUTRES

Pour une gestion plus durable des ressources naturelles, les objectifs des politiques publiques visent à réduire la quantité de déchets produits et à encourager la valorisation par le biais du recyclage, de la récupération et du réemploi.

La quantité des déchets ménagers collectés constitue donc un premier niveau d'indication. Les déchets ménagers et assimilés sont ceux produits par les ménages y compris les déchets dits "occasionnels" tels que les encombrants, les déchets verts et les déchets de bricolage. Ce sont également les déchets industriels banals produits par les artisans, les commerçants et les activités diverses de service, collectés en mélange avec les déchets des ménages.



Source : Tableau de bord des déchets ménagers en Picardie – Chiffres 2009

### Evolution de la collecte des déchets ménagers (en tonne)

Sont pris en compte ici les ordures ménagères résiduelles, les collectes des Propres et Secs (papiers, cartons, emballages, verres), les déchets verts et biodéchets, autres collectes sélectives (encombrants, ferrailles, déchets de voiries ...) qu'ils soient collectés en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ou déchetteries.